

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 7 juin 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 7 juin 2021, à 19 h 00.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne siège en séance
extraordinaire ce 7 juin 2021, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre
Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et
secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel
que stipulé au Règlement no 873-12 concernant la régie interne des
séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du
Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour
prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Financement 63060-39 – adjudication
4. Financement 63060-39 – résolution de concordance et de
courte échéance
5. Embauche mécanicien
6. Mandat pour le concassage de béton
7. Période de questions
8. Levée de la séance

21-06X-241

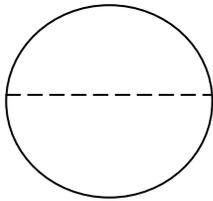
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec l'ajout du point
n° 3.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
21-06X-242

REFINANCEMENT 63060-39 ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	7 juin 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 juin 2021
Montant :	2 731 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 567 02, 715 07, 708 07, 714 07, 732 08, 857 12, 898 14, 979 18 et 999 19, la Municipalité de Sainte-Julienne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 juin 2021, au montant de 2 731 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

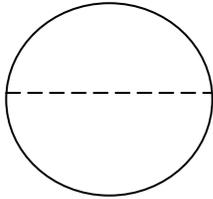
1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

172 000 \$	0,50000 %	2022
174 000 \$	0,65000 %	2023
177 000 \$	0,80000 %	2024
180 000 \$	1,05000 %	2025
2 028 000 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,72100 Coût réel : 1,49328 %

2 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

172 000 \$	0,50000 %	2022
174 000 \$	0,60000 %	2023



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 7 juin 2021

177 000 \$	0,80000 %	2024
180 000 \$	1,00000 %	2025
2 028 000 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,68400 Coût réel : 1,49760 %

3 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

172 000 \$	0,50000 %	2022
174 000 \$	0,55000 %	2023
177 000 \$	0,80000 %	2024
180 000 \$	1,10000 %	2025
2 028 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,81287 Coût réel : 1,51406 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 731 000 \$ de la Municipalité de Sainte-Julienne soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

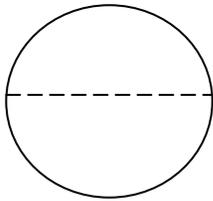
Que le maire et la secrétaire trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

21-06X-243

FINANCEMENT 63060-39 ~RÉSOLUTION DE CONCORDANCE
ET DE COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 731 000 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2021, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de :
567-02	6 764 \$
715-07	59 275 \$
708-07	20 156 \$
714-07	248 521 \$
732-08	201 600 \$
857-12	308 700 \$
898-14	276 762 \$
979-18	1 459 891 \$
999-19	149 331 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

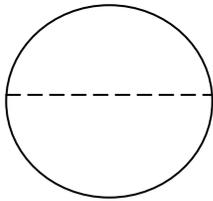
CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 715 07, 708 07, 714 07, 732 08, 857 12, 898 14 et 979 18, la Municipalité de Sainte-Julienne souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE: les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 juin 2021;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;



No. résolution
ou annotation

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire trésorierière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE MONTCALM ET DE LA OUAREAU
915, 12E AVENUE
SAINT LIN LAURENTIDES, QC
J5M 2W1

8. Que les obligations soient signées par le Maire et la Secrétaire-trésorierière. La Municipalité de Sainte-Julienne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

21-06X-244

EMBAUCHE MÉCANICIEN

- CONSIDÉRANT l'absence pour congé sans solde du coordonnateur à la mécanique;
- CONSIDÉRANT les vacances estivales de prévues du mécanicien en poste;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer l'entretien régulier de sa flotte de machinerie et véhicule et désire préparer la relève en terme de main d'oeuvre au sein du service de la mécanique;
- CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'affichage d'un poste de mécanicien ;
- CONSIDÉRANT QU' un processus de dotation a été effectué parmi plusieurs candidatures;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de relation de travail

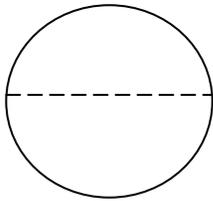
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

Autorise l'embauche de M. Maxime Trudel à titre de mécanicien à l'essai pour un poste régulier à compter du 14 juin 2021;

Le tout conformément aux dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

21-06X-245

MANDAT POUR LE CONCASSAGE D'ASPHALTE ET DE BÉTON

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède actuellement à divers travaux d'asphaltage;
- CONSIDÉRANT QUE l'asphalte excavé est récupéré pour l'entretien général des chemins;
- CONSIDÉRANT QUE pour cette fin il est requis de procéder au concassage de l'asphalte récupéré;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède actuellement à des travaux dans la sablière située sur la Montée Hamilton et qu'il y a lieu de procéder à un travail de concassage de béton;
- CONSIDÉRANT QUE la réception d'une soumission reçue de l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc. est conforme à nos attentes et satisfait l'ensemble de nos besoins.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

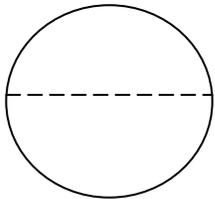
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le responsable des travaux publics à procéder au concassage d'asphalte récupéré au garage municipal et au concassage de béton à la sablière située sur la montée Hamilton par l'entreprise de Les Excavations Michel Chartier inc. pour un montant de 21 075,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

En cette période de pandémie, les citoyens étaient invités à nous soumettre leur question par écrit. M. le répond aux questions reçues.



No. résolution
ou annotation

21-06X-246

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 7 juin 2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale et
secrétaire-trésorière